

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 7 septembre 2021**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 13  
(Urgence sanitaire)

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 21  
Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 09  
Nombre de votants : 34

**OBJET**

**Affaire n° 2021-105**

**OPERATION D'AMENAGEMENT  
ZAC DES MASCAREIGNES  
SUPPRESSION DE LA ZONE  
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

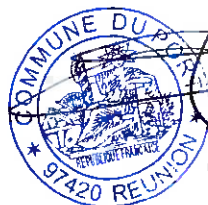
**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite et affichée le 31  
août 2021.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le :

20 SEPT 2021

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi  
sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni  
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale  
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic  
10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M.  
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages,  
Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme  
Brigitte Laurestant, Mme Garcia Latra Abélard, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla  
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme  
Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe  
(par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe), M. Wilfrid  
Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup>  
adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe (par M. Jean-  
Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier  
Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali),  
M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude  
Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M.  
Henry Hippolyte). Mme Véronique Bassonville (par Mme  
Aurélie Testan).

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup>  
adjoint à 17 h 17 (affaire n° 2021-101), M. Zakaria Ali à  
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à  
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à  
17 h 22 (affaire n° 2021-102).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand  
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n°2021-105

## **OPERATION D'AMENAGEMENT ZAC DES MASCAREIGNES SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 311-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du 11 décembre 1987 par laquelle la Commune du Port a décidé de la création de la ZAC des Mascareignes ;

**Vu** la délibération du 30 avril 2009 par laquelle la Commune du Port a approuvé la reprise en régie de la ZAC des Mascareignes ;

**Vu** le PLH de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest approuvé le 16 décembre 2019 ;

**Vu** les OAP du PLU du Port, approuvé le 2 octobre 2018 et modifié le 17 décembre 2019, et notamment l'OAP 2 Mascareignes ;

**Vu** l'étude réalisée en 2020 par la Commune du Port précisant le nouveau projet d'aménagement prévu pour le secteur de la ZAC des Mascareignes ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement - Travaux - Environnement » réunie le 19 août 2021 ;

**Vu** le rapport et son dossier annexé présentés en séance le 7 septembre 2021 ;

**Considérant** que la ZAC des Mascareignes a été reprise en régie par la Commune du Port au terme du contrat de concession d'aménagement survenu le 22 mars 2007 ;

**Considérant** que le programme des équipements publics de la ZAC n'a pas été totalement réalisé et des études réalisées sur ce secteur ont amené de nouvelles orientations de programmation d'équipements publics, de logements, de commerces et de bureaux, retranscrites dans les OAP du PLU ;

**Considérant** qu'à la suite d'une étude réalisée par la Commune en 2020, un nouveau projet d'aménagement a été défini pour le secteur de cette ZAC, conformément aux orientations fixées dans le PLH et dans les OAP du PLU ;

**Considérant** que dans ce contexte, la suppression de cette ZAC présente un intérêt général dès lors que son programme n'est plus pertinent au regard des nouvelles orientations urbaines définies pour cette zone dans les documents d'urbanismes et dans les études réalisées par la Commune et qu'il est nécessaire de prévoir un nouveau projet d'aménagement répondant à ces nouvelles orientations ;

*Après avoir délibéré à l'unanimité,*

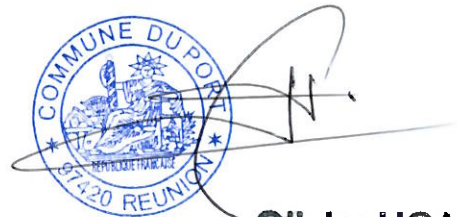
### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Mascareignes ;

**Article 2** : de procéder aux mesures de publicité et d'information prévues par l'article R 311-5 du code l'urbanisme pour la suppression d'une Zone d'Aménagement Concerté ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

The image shows the official seal of the Commune du Port, Réunion. The seal is circular with a blue border containing the text "COMMUNE DU PORT" at the top and "97420 REUNION" at the bottom. Inside the seal is a central emblem depicting a landscape with a building and trees. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.

**Olivier HOARAU**